

CONSEIL GENERAL DU NORD

SEANCE BUDGETAIRE DES 16, 17, 18 et 19 DECEMBRE 2013

Intervention de Monsieur Fabien THIEME

Objet : Budget Enfance Famille

Le budget 2014 pour l'Enfance et la Famille qui vous est ici proposé s'élève à 431,9 M€ en fonctionnement, soit une augmentation de 0,64 %, et à 3 M€ en investissement.

Les recettes de fonctionnement sont quant à elles estimées à 5,3 M€.

Pour renforcer notre politique de prévention, il est crucial d'intervenir précocement afin de favoriser le développement des enfants via un accompagnement des familles dans leurs fonctions parentales au quotidien.

Pour ce faire, 3,98 M€ en fonctionnement et 660 000 € en investissement sont inscrits au projet de budget.

Mieux accompagner les familles, c'est tout d'abord développer et améliorer l'offre d'accueil de la petite enfance dans notre Département, avec le souhait d'intégrer davantage la notion d'équité territoriale.

C'est l'objet de la délibération du 26 mars 2012 qui est venue renforcer notre soutien financier aux projets de structures d'accueil collectif sur les territoires déficitaires, avec le souci de la qualité d'accueil et de la prise en compte des problématiques des allocataires du RSA.

A côté de cela, nos actions de soutien à la parentalité et de socialisation des enfants seront poursuivies en 2014.

L'attention portée à la prévention du handicap sera elle aussi poursuivie, à travers les 13 Centres d'Action Médico -Sociale Précoce (CAMSP), que le Département finance à hauteur de 20 %.

2,3 M€ y seraient consacrés en 2014.

Afin de prévenir la judiciarisation des situations et de maintenir les enfants et leurs familles dans les dispositifs de droit commun, il est également important que nous continuions à développer des actions de prévention, en amont de la protection de l'enfance. C'est là une question centrale.

5,08 M€ sont proposés en 2014 au titre de cette politique.

On y retrouve le financement à hauteur de 73 000 € de 9 lieux de rencontres pour les droits de visites médiatisés sur ordonnance du Juge des Affaires Familiales, ainsi que de nombreuses initiatives visant à accompagner les parents éprouvant des difficultés éducatives, ou souhaitant développer leurs compétences parentales.

A l'exemple du partenariat développé avec les Associations de Parents d'Enfants

Inadaptés (APEI) pour accompagner les parents déficients intellectuels et fragilisés.

Ou encore de la création des Services d'Accompagnement Parental (SAP), qui sont au nombre de 8.

Il s'agit d'un dispositif innovant dont le but est de prendre en charge le plus tôt possible les familles dans lesquelles des carences éducatives ont été détectées et de casser la spirale amenant au placement.

Le Département compte actuellement 195 places en SAP et il est proposé de reconduire ce soutien en 2014 en y consacrant 2,8 M€.

Une nouveauté de l'exercice 2014 consistera en la mise en place d'un fonds d'innovation pour la prévention en protection de l'enfance, doté de 400 000 euros.

L'idée est de susciter une dynamique favorable au développement de l'enfant, d'élaborer avec les familles des réponses adaptées et de repérer plus précocement encore les situations de vulnérabilité.

S'il nous faut agir précocement, il convient également d'améliorer la prise en charge des enfants dans le cadre de la protection de l'enfance.

422,8 M€ sont consacrés à cette politique, hors charge directe de personnel.

En ce qui concerne l'Assistance Educative en Milieu Ouvert (AEMO), qui intervient lorsque les conditions de vie de l'enfant sont susceptibles de le mettre en danger, 28,1 M€ sont proposés.

S'agissant des 15 Services d'Accueil et d'Accompagnement avec Maintien A Domicile (SAAMAD), structure qui permet un accompagnement du jeune et de sa famille à domicile en proposant des interventions coordonnées de professionnels, il est proposé d'y consacrer 5,9 M€ en 2014.

Pour ce qui est de l'aide à domicile, via les Techniciennes de l'Intervention Sociale et Familiale (TISF) et les Auxiliaires de Vie Sociale (AVS), le Département accompagne 14 associations.

8,3 M€ sont proposés pour 2014, permettant de financer plus de 200 intervenants professionnels.

A côté de cela, il nous faut veiller à poursuivre le renforcement de la qualité de l'accueil familial.

Le Département du Nord emploie aujourd'hui 2 750 assistants familiaux qui accueillent dans le cadre de la protection de l'enfance plus de 5 900 enfants.

Il est proposé un budget de 142,9 M€, soit une progression de 0,88 % par rapport à 2013.

S'agissant par ailleurs de l'accueil en établissement, les crédits proposés en 2014 sont de 220,5 M€ et reposent sur une évolution de tarification à 1%. Ces dépenses se feront sous forme de dotations globales et accompagnés de la mise en œuvre d'indicateurs d'activité.

Concernant, l'exercice des droits de visite, il convient de poursuivre notre politique de maintien des liens parents enfants à travers le soutien apporté aux Lieux de Rencontre Parents-Enfants (LRPE).

Pour rappel, ce dispositif des lieux de rencontre parents-enfants a été revu en 2012 et de nouvelles conventions ont été signées.

Il existe sept LRPE en régie directe et 7 LRPE conventionnés pour trois ans ce qui représente un budget de 445 600 euros.

Enfin, s'agissant des Mineurs Isolés Etrangers, une circulaire du Ministère de la Justice parue le 31 mai 2013 est venue instaurer un nouveau dispositif et prévoit le financement par l'Etat de la phase d'évaluation - mise à l'abri à hauteur d'un prix de journée fixé à 250 € pendant 5 jours.

Les partenaires du Département ont déposé un projet pour un montant annuel de 298 000 €, coût qui sera couvert par les recettes de l'Etat.

Pour ce qui concerne la recette attendue du Fonds National de la Protection de l'Enfance, dont le montant n'est pas encore connu (le comité de gestion ne s'étant pas encore réuni), je plaide pour que le montant attribué l'an dernier – à savoir 692 000 euros – soit revu très largement à la hausse.

En conclusion, cette année encore et ce en dépit des difficultés, nous pouvons nous honorer d'accorder une place centrale à l'enfant et aux familles, faisant en cela écho à cette belle citation d'Alain Gilot sur laquelle il nous faut tous méditer : « un peuple qui prend ses enfants par la main est un peuple qui vivra longtemps ».